
Date de Convocation
29/01/2024

Date d’Affichage
30/01/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 11
Votants 16

OBJET :

**Demande de subvention
à la Région Hauts de
France au titre du
dispositif « Soutien à la
rénovation et à l'achat
des drapeaux
associatifs »**

Secrétaire de séance
Anne DAMIE



L’an deux mille vingt-quatre, le six février à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX,

Absents ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Aurore PENNORS

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Anne DAMIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le drapeau des anciens combattants, utilisé par l’association locale de l’UNC lors notamment des commémorations officielles au monument aux morts dans le cadre du devoir de mémoire, est dans un état de dégradation très important.

Afin que cet élément symbolique puisse perdurer et être représentatif de l’intérêt justifié que porte la commune à cette mission de devoir de mémoire, et au regard des finances actuelles de l’association locale de l’UNC, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter financièrement l’acquisition de ce nouveau drapeau. Il précise qu’à ce titre, la Région Hauts de France propose un accompagnement financier via le dispositif de soutien à la rénovation et à l’achat des drapeaux associatifs. Cet accompagnement est de 700 € pour toute dépense supérieure à 1 400 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d’adopter le plan de financement suivant :

Dépenses HT :

Acquisition d’un drapeau brodé avec baudrier, cravate de deuil et étui : 1 403 € HT

Recettes :

Subvention de la Région Hauts de France : 700 €

Autofinancement : 703 €

Le Conseil municipal valide cette proposition à l’unanimité et autorise le maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 6 février 2024,
Le Maire,
Michel DUPONT

